

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE BEJAIA

المركز الإستشفائي الجامعي لبيجاية

NIF:4120160000606600001

Avis d'attribution provisoire

En application des dispositions de l'article 65, alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Centre Hospitalo-Universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N° 59/2022 portant l'acquisition d'achat d'article de lingerie et literie au profit du CHU de Bejaia durant l'année 2022 a attribué provisoirement la consultation comme suit:

Intitulé de la consultation	Attributaire	NIF	Montant de l'offre en DA/TTC	Observation
LOT N° 01 : Matelas d'hospitalisation	ETS HAMLAT NEE BENHAMIDA NADIA "SOFT DREAM MATELAS"	297906010361236	600 474,00	RETENUE OFFRE UNIQUE
LOT N° 02 : Articles de literie	ETS HAMLAT NEE BENHAMIDA NADIA "SOFT DREAM MATELAS"	297906010361236	1 594 600.00	RETENUE OFFRE UNIQUE
LOT N°03 : Tissus et skai	ETS DJEZAIRI NOURA "MANAM CONFECTION"	268152100957106	763 206,50	RETENUE OFFRE UNIQUE
LOT N° 04 : Tissus pour champs opératoires	ETS HAMLAT NEE BENHAMIDA NADIA "SOFT DREAM MATELAS"	297906010361236	624 750.00	RETENUE OFFRE UNIQUE
LOT N° 05 : Articles de couture	ETS DJEZAIRI NOURA "MANAM CONFECTION"	268152100957106	66 461,50	RETENUE OFFRE UNIQUE

Selon les dispositions de l'article 82, alinéa 04 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 82, alinéa 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix(10)jours à compter du premier jours de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire.

Fait à Bejaia, Le... 30 OCT 2022.....

La Directrice générale

